

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du : 23 avril 2024

Délibération
programme
subventions 2024 -
DCS

Convocation du : 17 avril 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2024_0040

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Gabriel DOUBLET

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B4 de son annexe,

Afin de permettre une meilleure appréhension de la traduction financière et budgétaire de la politique de cohésion sociale d'Annemasse Agglo, il est proposé au Bureau Communautaire de valider une **Délibération Programme annuelle** des subventions versées, reprenant l'intégralité des inscriptions budgétaires votées au **BP 2024** à la demande des différents services qui composent aujourd'hui la Direction de la Cohésion Sociale.

Cette démarche vise également à simplifier l'instruction administrative et comptable de ces subventions tout au long de l'exercice. Le principe repose sur la logique suivante :

- si les subventions sollicitées, conventionnées ou non, sont inférieures ou correspondent strictement aux montants inscrits au Budget Primitif, et sous réserve des vérifications habituelles des données administratives et financières, les services de la DCS sont habilités à instruire les demandes et à opérer le paiement des dites subventions ;
- si les demandes de subvention présentées par les associations sont supérieures aux inscriptions budgétaires annuelles, alors les services procèdent à une instruction complémentaire rectificative.

Dans tous les cas, le bilan des subventions allouées par Annemasse Agglo au titre de l'exercice n et, le cas échéant, le contrôle de la conformité de l'emploi de ces ressources à la convention qui lie l'EPCI à l'association, restent opérés par les services avant l'instruction de la demande de subvention pour l'exercice n+1.

Développement Social Urbain – Politique de la Ville :

Le montant des subventions proposées s'élève à **321 230,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Montant réalisé en 2023 en €	Montant prévu BP 2024 en €	Commentaires
Addictions France - ANPAA	3 rue de Genève 74100 Annemasse	14 000,00 €	14 000,00 €	Convention

ADIE	17 rue du CEP 74600 Annecy	6 000,00 €	6 000,00 €	Convention
Appel à projets Contrat Ville	/	3 007,20 €	9 000,00 €	Soutien financier projets mis en place dans le contrat Engagement Quartiers (« poches de pauvreté »)
APRETO		110 000,00 €	98 000,00 €	Convention
APRETO - Journée SIDA	61 rue du château rouge 74106 Annemasse Cedex	2 150,00 €	2 500,00 €	Pas de convention
A Tout Vapeur		0 €	2 700,00 €	Soutien exceptionnel – pas de convention
La Cause des femmes	Mairie de Gaillard BP 36 74240 Gaillard	3 500,00 €	3 500,00 €	Pas de convention
Mission Locale	26 avenue de Verdun 74100 Annemasse	125 979,03€	128 000,00 €	Convention
GRETA (TREMPLIN)	9 rue des marronniers 74105 Annemasse Cedex	43 530,00 €	43 530,00 €	Convention
Poste médiateur santé / ARIES		0 €	14 000,00 €	Projet de convention
TOTAL		308 166,23€	321 230,00 €	+ 4,24 %

Accessibilité Gérontologie Handicap Santé :

Le montant des subventions proposées s'élève à **109 600,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Montant réalisé en 2023 en €	Montant prévu BP 2024 en €	Commentaires
Les Aînés de l'agglomération		2 000,00 €	2 000,00 €	Pas de convention
REGAARS	2 place du Jumelage 74100 Annemasse	7 000,00 €	9 000,00 €	Pas de convention
Espace Handicap	6 rue Léon Bourgeois 74100 Ville-La-Grand	82 000,00 €	82 000,00 €	Convention
Handy Mobil	115 route de Taninges 74100 Vétraz-Monthoux	4 500,00 €	4 500,00 €	Convention
GEM Au Petit Vélo	16 Marc Courriard 74100 Annemasse	4 000,00 €	4 000,00 €	Pas de convention

PEGASE	622 route de Brénaz 74250 Viuz-en-Sallaz	4 200,00 €	4 200,00 €	Convention
AIDES	11 rue Paul BERT 74100 Annemasse	700,00 €	900,00 €	Pas de convention
UNAFAM	3 rue Léon Rey Grange 74000 Annecy	3 000,00 €	3 000,00 €	Pas de Convention
TOTAL		107 400,00 €	109 600,00 €	+ 2,05 %

Hébergement-Précarité / Populations Sédentarisées :

Le montant des subventions proposées s'élève à **326 700,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Montant réalisé en 2023 en €	Montant prévu BP 2024 en €	Commentaires
ARIES Mise à disposition personnels	36 route de Bonneville 74100 Annemasse	178 713,21 €	141 000,00 €	Convention
Croix Rouge Française	14 route de Romagny 74100 Annemasse	8 000,00 €	8 200,00 €	Pas de convention
Banque alimentaire CLECT	221 Rue de la Géline 74380 Cranves-Sales	11 237,00 €	12 000,00 €	-
Maison Coluche	3 rue Ernest Renan 74100 Ambilly	52 500,00 €	52 500,00 €	Convention
ALFAA GHS	33 rue de la république 74100 Ville La Grand	14 504,00 €	15 000,00 €	Convention
Escale Accueil	28 rue du Vernand 74100 Annemasse	22 500,00 €	25 000,00 €	Convention
Secours Catholique - Noël ensemble	65 avenue de la gare 74100 Annemasse	2 996,16 €	3 000,00 €	Pas de convention
Projet MOUS/ ALFA3A	Passage de la Cathédrale 74000 Annecy	85 000,00 €	55 000,00 €	Convention
Soliguide		0 €	15 000,00 €	Projet de Convention
TOTAL		375 450,37 €	326 700,00 €	- 12,98 %

Prévention-Sécurité Accès au Droit :

Le montant des subventions proposées s'élève à **132 400,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Montant réalisé en 2023 en €	Montant prévu BP 2024 en €	Commentaires
-----------	---------	------------------------------	----------------------------	--------------

AVIJ 74 Interventions MJD		13 000,00 €	13 000,00 €	Convention
AVIJ 74 – Appart éviction conjoint	41 avenue du Parmelan 74000 Annecy	0 €	3 400,00 €	Projet de convention
AVIJ 74 Poste ISPG		19 000,00 €	21 000,00 €	Convention
APRETO – Appart 74		61 rue du château rouge 74106 Annemasse Cedex	33 000,00 €	37 000,00 €
Espace Femmes	34 place des Affrets 74800 La Roche-sur-Foron	28 000,00 €	28 000,00 €	Convention
FOL 74	3 avenue de la Plaine 74008 Annecy	4 000,00 €	4 000,00 €	Pas de convention
ASSFAM	100 route de Vienne 69372 Lyon Cx	10 000,00 €	10 000,00 €	Convention
Passage		- €	16 000,00 €	Projet de convention
TOTAL		107 000,00 €	132 400,00 €	+ 23,74 %

Autres subventions et contributions :

Le montant des subventions proposées s'élève à **1 128 500,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Montant réalisé en 2023 en €	Montant prévu BP 2024 en €	Commentaires
CIAS		585 000,00 €	692 000,00 €	Augmentation prix loyers + Prime pouvoir achat
SIGETA	60 avenue Marie Curie 74160 Archamps	386 708,00 €	436 500,00 €	
TOTAL		971 708,00 €	1 128 500,00 €	+ 16,13 %

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la délibération programme qui présente les inscriptions budgétaires (Budget Primitif) de la Direction de la Cohésion Sociale au titre de l'exercice 2024,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer, à la suite l'attribution des subventions correspondantes, sollicitées par les bénéficiaires et instruites par les services en conformité avec les règles précisées dans le cadre de cette Délibération Programme, conformément au vote du Budget Primitif 2024,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2024.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.